

**DELIBERATION N° 2024-DEL- 61 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 Septembre 2024**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 20 Septembre 2024 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 26 Septembre 2024 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19 H 30).

Présents : Lamia BENSARSA REDA, Sébastien BENETEAU, Virginie FALGUIERES, Michel PERRIMOND, Benedicte HURIEZ, Jean-Claude NASSE, Chantal GUIBLIN, Raymond SOLIGO, Malika ABBACI, Marie SERMAGE, Cedric DI TOMMASO, Valerie ROQUES, Jean-François DOUTEAU, Francis SAINT-PIERRE, Kumba DIAWARA, Filipe MONTEIRO, Nadia MARTINS, Alain VILLEMEUR, Gabriel BRUNIER COULIN, Sonia KANTIANA, Bernadette AVELLANO, Laurence GAUTHIER, Andre PLAS, Samira KECHELAL.

Absents représentés : Amandine COSTA pouvoir à Malika ABBACI ; Nathalie MOUREY pouvoir à Sébastien BENETEAU ; Christian LORIC pouvoir à Nadia MARTINS ; Stéphanie BEGHE pouvoir à Raymond SOLIGO ; Pascal GOMEZ pouvoir à Jean-François DOUTEAU ; Patricia ROBIN pouvoir à Benedicte HURIEZ ; Stéphanie RIVIER pouvoir à Chantal GUIBLIN ; Adnane BENNANI pouvoir à Lamia BENSARSA REDA ;

Absents non représentés : Bakary SOUKOUNA

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	24
Votants	32

Secrétaire de séance : Cédric DI TOMMASO

**Objet** : Modalités et conditions d'octroi des agents contractuels de catégorie A et B dans le cadre d'une proposition de contrat à durée indéterminée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L332-2

VU l'avis du Comité Social Territorial du 11 septembre 2024,

VU l'avis de la commission n°1 « Ressources » du 18 septembre 2024,

**Considérant** les difficultés de recrutement de certains postes à forte technicité

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité mais aussi des agents publics de pérenniser les contrats à durée déterminée

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel PERRIMOND,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**EXPOSE** que peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, les contractuels de droit public qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- **Concernant les filières techniques et Médico-sociales :**

- Avoir été inscrit au moins une fois aux épreuves du concours et se présenter au concours;
- Avoir une ancienneté de 6 ans au sein de la Fonction Publique
- Grades concernés : Ingénieur, Techniciens, Educateur de Jeunes Enfants, Infirmiers

- **Concernant la filière administrative :**

- Avoir été inscrit au moins une fois aux épreuves du concours et se présenter au concours;
- Avoir une ancienneté de 6 ans au sein de la Fonction Publique
- Grades concernés : Attaché et rédacteur

**DECIDE et AUTORISE** le Maire à prendre et à signer les contrats à durée indéterminée conformément aux modalités définies dans la présente délibération.

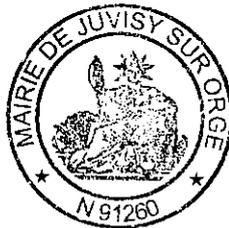
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le **04 OCT. 2024**



Le Maire

Lama BENSARSA REDA